

Au tribunal civil

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 51

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bord, il ne peut pas s'envoler, et puis... il ne chante pas. C'est le personnage muet par excellence, bien que la nature l'ait doté d'un œil de perdrix. Il est muet, parce qu'il ne peut pas parler dans l'eau, sous peine d'asphyxie. Personne ne peut parler dans l'eau.

En général et même en particulier, le poisson vit en toute saison, dans les lacs, dans les rivières, dans les étangs, dans les mers et dans les bœaux... La mer semble être leur résidence préférée...

A propos de la mer, on me pose depuis vingt ans la même question. C'est trop ! « Comment me demande-t-on, comment la mer où les fleuves se déversent continuellement, ne déborde-t-elle pas ? »

C'est très simple :

1. Le sable formant le fond de la mer absorbe une partie de cette eau ; 2. Il y a les éponges, et 3. les poissons.

Les poissons en boivent une énorme quantité ; ils en boivent d'autant plus que l'eau de la mer étant très salée, ils sont toujours altérés.

Professeur V. HYSPA.

(Bulletin suisse de pêche et de pisciculture.)

Accord parfait. — M. et M^{me} X sont en instance de divorce, pour cause d'incompatibilité d'humeur.

Appelés en conciliation devant le président du tribunal, ils sont à peine assis qu'ils prennent tous deux la parole.

— Monsieur le Président, c'est bien décidé ; je ne veux plus, je ne peux plus vivre avec mon mari.

— Monsieur le Président, c'est bien décidé ; je ne veux plus, je ne peux plus vivre avec ma femme.

Le magistrat, quelque peu interloqué :

— Bon, très bon... Mais alors de quoi vous plaiguez-vous ? Vous êtes parfaitement d'accord.

Conflit de bon voisinage.

Il fut un temps — on s'en souvient — où la question du « niveau du Léman », mettait périodiquement en conflit Vaudois et Genevois. Dès lors, on a redressé la mappemonde et la cause du conflit a cessé comme par enchantement. Vaudois et Genevois sont devenus les meilleurs amis du monde et, certes, ce n'est pas du luxe dans les circonstances présentes.

Donc, un jour, à Genève, au temps où le conflit était toujours latent, après une hausse extraordinaire des eaux du lac, qui avait causé des dégâts assez sérieux sur la rive vaudoise, un Vaudois et un Genevois se prirent de langue au sujet de la sempiternelle question du « niveau du Léman ».

— Je vous assure, mon cher, disait le Genevois, que nous n'avons aucun mauvais sentiment à l'égard de nos voisins du canton de Vaud.

— Alors, pourquoi diable nous inondez-vous toujours comme ça ? Pouvez-vous donc pas baisser votre tonnerre de barrage !

— Mais ce n'est pas le barrage qui est cause du mal, répliquait le Genevois. Tenez, vous voyez là-bas la *Pierre à Nilon* ? Eh ! bien, si nous pouvions nous en approcher, vous constateriez, d'après le limnimètre qu'y s'y trouve, que le niveau du lac est à la hauteur fixée par les conventions.

— Tout ça n'est pas clair. Etes-vous sûr que votre *Pierre à Nilon* touche bien le fond ?

Au tribunal civil. — *Un avocat* : Voici un document qui prouve que notre adversaire a reçu un pot de vin.

Le président : — Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il soit versé aux débats.

COURA-TOUPENA

L'ÉTAI on crapin, on crebillia-foumâre et on coura-toupena mimerô ion. Se vo desé tot cein que lè dzein racontâvant de li, mè foudrà onna Bibllia pè grôcha que eliaque d'Osterwa, po l'écirre. Et pu vo lè crâirâ pôtîre pas tote et lâi a rein que mè boullâi mè de ne pas mè craire. Vu voz'ein dere trâi, et pas iena dè pllie ; se voz'en voliaî mè, ma fâj... !

L'avâi on iadzo à la dzorna on sèyetau po fère lè fein. L'avâi faliu chautâ à pi djeint lè dhî z'hâore por cein que, à cein que desâi Coura-toupena, lo temps voliaîve tsandzi. Quand lè qu'on sèye, et qu'on n'a rein remedzi du l'auha, on a fam qu'on diâbllo à midzo. La mère Coura-toupena n'avâi pas z'u lezi de fère dau bacon et tot lo diâbllo et son train. N'avâi couâi que doû z'âo à la coqua, ion po son hommo et ion po l'ovrà. Min de soupa, min de dzerdenâ-dzo, de salarda âo reparau : rein que cli z'âo et on bocon de pan. Coura-toupena, li-mimo, quand lè que l'a vu cli boquet de pedance — sa fenna ètâi oncora bin mè coura-toupena que lhi — l'a fè ètat d'avâi pou fam et l'a lâissi l'au-tro z'âo. Adan la fenna fâ dinse :

— Dzozet (l'ovrà l'avâi à nom Dzozet) tè faut t'escrima po croussi cliu doû zâo, on pào tot parâi pas lè retsaudâ.

Et Coura-toupena fasâi :

— Medze pî, Dzozet, medze pî, atsé z'ein doû, tant pis : se te chaute, chaute.

Et Dzozet l'a medzi, mâ n'a pas chautâ. On outro dzo, po lo soupâ âo bin po lo petit-goutâ — m'ein rappelo pas adrà bin — l'avâi dâi truffie boullâite. Vè Coura-toupena, quand on avâi dâi truffie boullâite, on medizve pas dau pan avoué. Tot parâi, cli dzo que vo dio, l'âi restâve on bocon de sèrè tot mousi, et l'a bo et bin betâ su la trâblia. N'a-te pas faliu que Dzozet l'ein preingne on bocon avoué sè truffie ? Tant que cein a fè mau bin à Coura-toupena de vère medzi dûve z'affère ein on iadzo et dit dinse :

— Vouâite-vâi cli tsancro de tonnerre dau diâbllo de Dzozet se vâo pas remouâ lo bon goût de sè truffie avoué dau sèrè !

Vo sède prau, atant conselié que marchand de rebibe, que l'a fè pou teimps po ramassâ lè fein sti an. Coura-toupena l'avâi on càrro que, ma fâi, l'a ètâ sèyi pè la plliodze. Du cein n'a-te pas plliu quinze dzo doureint ! Quin fein ! Bon Dieu dau ciè, quin fein ! Cheintâi mau, qu'on diâbllo. Rein que l'oudeu l'arâi empoué-senâ ti lè coura-crau de la coumouna. Rein que d'acheintre cli fein, lè bolet pessivant de delâo : ein a que preteindant qimameint que l'avâi fè avortâ dâi vatse.

On deveindro de l'autra senanna, que l'avant lo Conset comunat, lo presideint Tor-tyu fâ dinse à Coura-toupena :

— Et ton fein, qu'ein a-to fè ?

— Mon fein, que repond stisse, ne valiâi rein po lè bite, ni po medzi, ni po èteindre, adan l'è menâ âo martsi pè Lozena, iô lè parti quemet dau sucro.

Et lè municipau l'ant de :

— Cliâ serpeint de Coura-toupena, l'è pe fin que lo renâ !

MARC A LOUIS.

Invitation. — M. et M^{me} X projettent depuis longtemps de convier un dimanche à dîner deux de leurs parents habitant la banlieue. Il s'agit de rendre une politesse acceptée durant l'été.

L'autre dimanche, il pleuvait à torrents :

— Quel dommage, dit M. X à sa femme, que nous n'ayons pas eu l'idée d'inviter le cousin et la cousine à dîner aujourd'hui. La politesse était rendue et, par ce mauvais temps, sûrement, ils ne seraient pas venus.

Certificat. — Une dame, qui n'est pas connue pour sa célérité à payer ses notes, demande à sa couturière des renseignements sur une bonne qui a été au service de cette dernière.

— Cette fille est-elle honnête ?

— Tout ce que je puis vous dire, Madame, c'est que chaque fois que je l'ai envoyée chez vous avec une note de fournitures, elle est revenue les mains vides.

La passe-éclair.

C'était avant la guerre. Un Anglais, qui était arrivé trop tard pour assister à une fête de lutteurs dans l'Oberland, exprimait au directeur de l'hôtel où il était descendu son regret de n'avoir pu voir et féliciter le vainqueur du concours.

— Mais, Monsieur, dit l'hôtelier, le lutteur que vous désirez voir habite à demi-heure d'ici. Vous le trouverez sûrement chez lui.

L'Anglais fait seller un cheval et s'en va saluer le lutteur en question. Ce dernier était à la maison.

— Aoh ! c'est vous le fameuse lutteur.

— Oui, Monsieur, c'est moi qui ai gagné hier le premier prix.

— Aoh ! volez-vous lutter avec moâ ?

— Si cela vous fait plaisir ?...

L'Anglais saute à bas de son cheval, enlève son habit et se met en position. Ignorant la lutte suisse, il boxe fort et ferme, sans attendre de préliminaires. Si bien que le lutteur, qui n'a eu le temps de se garer, tombe sur son séant.

Mais il se relève bientôt, saisit brusquement son adversaire à la brassée et le lance de l'autre côté d'un mur haut de trois mètres.

Sans se déconcerter, l'Anglais, lorsqu'il s'est relevé, crie au lutteur.

— Aoh ! mossiè le lutteur, lancez aussi cheval à moâ, je vous prie.

Une opinion arrêtée. — Deux de nos députés se rencontrent dans les couloirs, au cours d'un débat très important. Ils échanget leurs sentiments sur l'objet en discussion.

— Mais, dis-moi, François, après tout, tu me parais rudement indécis.

— Indécis, moi ? Pas du tout. J'attends qu'une majorité se soit bien formée pour voter carrément avec elle.

Le remède.

Un jeune médecin soignait une demoiselle affectée de crises nerveuses très fréquentes et qui était insupportable à son entourage. Se croyant plus malade qu'elle ne l'était réellement, ce n'était, le jour durant, que longues et fatigantes jérémiades.

Un jour que le docteur était à bout de patience, il fait avec humeur à sa cliente.

— Savez-vous, Mademoiselle, ce qu'il vous faut faire ? Vous marier. Vous vivez trop isolée, cela ne contribue pas à rétablir votre santé. Je ne saurais vraiment vous donner meilleur conseil. J'ai l'honneur de vous saluer, Mademoiselle.

— Permettez, Monsieur le docteur, le conseil est bel et bon, mais... me marier !... et avec qui, s'il vous plaît ?... Que ne m'épousez-vous ?

— Mademoiselle, répliqua le docteur, d'un ton calme, les médecins prescrivent les remèdes, mais ils ne les prennent pas.

En instance de divorce. — Un président de tribunal s'efforce de réconcilier deux époux.

— Comment voulez-vous que je prononce le divorce contre vous ; vous ne vous êtes seulement jamais battus ?

Le mari, avec un soupir :

— Ce ne sont pourtant pas les occasions qui nous ont manqué !